

Communauté de communes de l'Ernée
69 rue de la Querminais
Parc d'Activités de la Querminais
BP 28 - 53500 Ernée
Tel : 02.43.05.98.80
Courriel : accueil@lernee.fr
Site Internet : www.lernee.fr



Envoyé en préfecture le 23/02/2024
Reçu en préfecture le 23/02/2024
Publié le 23/02/2024
ID : 053-245300355-20240223-AA_2024_001-AR

Date de Publication :

ARRETE DU PRESIDENT N° AA-2024-001
Portant fermeture temporaire de l'aire d'accueil intercommunal des gens du voyage sur la Communauté de communes de l'Ernée

Le Président,

VU la loi n°2000.614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire d'application n°2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000.614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

VU les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée,

VU les délibérations du Conseil communautaire n° DL-2016-144 et DL-2016-145 en date du 16 décembre 2016,

VU le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage du Clos Saint-Hilaire sur la commune d'Ernée gérée par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que le pouvoir spéciale de police a été transféré au Président de la Communauté de communes,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux sur l'aire d'accueil,

ARRETE

→ Article 1er :

L'aire d'accueil des gens du voyage située au Clos Saint-Hilaire à Ernée sera fermée à compter du lundi 08 juillet 2024 à 17h00. Elle rouvrira le lundi 05 août 2024 à 9h00.

→ Article 2 :

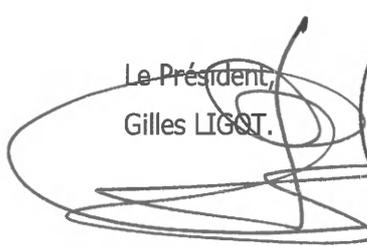
Le stationnement des gens du voyage en dehors de l'aire d'accueil reste interdit sur le territoire de la Communauté de communes de l'Ernée.

→ Article 3 :

Le Directeur Général des Services, le commandant de brigade de la gendarmerie d'Ernée, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.

Fait à Ernée, le 23/02/2024

Le Président,
Gilles LIGOT.



Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 23/02/2024



ID : 053-245300355-20240223-AA_2024_001-AR